



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

cancer de la prostate

Question écrite n° 29873

### Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'indisponibilité du jevtana, traitement qui semblerait efficace pour les patients en chimiothérapie atteints d'un cancer avancé de la prostate. La Haute autorité de la santé, les experts de la commission de transparence et les patients émettent un avis favorable sur les progrès thérapeutiques de ce médicament, notamment en cas d'intolérance à un traitement par hormonothérapie. Ce consensus est également partagé par nos voisins européens et les États-unis. Pourtant, ce médicament, élaboré par des laboratoires français, a été brusquement retiré du marché ainsi que de la liste des médicaments remboursés. Aussi, il souhaiterait connaître les motifs du non-remboursement puis du retrait du marché du jevtana, mais surtout les conditions sous lesquelles une nouvelle disponibilité de ce traitement pourrait être envisagée.

### Texte de la réponse

La spécialité pharmaceutique JEVTANA®, inscrite au remboursement depuis le 27 mars 2012 (arrêté du 22 mars 2012 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics), est désormais inscrite sur la liste en sus et ce, depuis la publication au journal officiel du 30 juillet 2013 de l'arrêté du 22 juillet 2013 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques prises en charge en sus des prestations d'hospitalisation mentionnée à l'article L.162-22-7 du code de la sécurité sociale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Rudy Salles](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29873

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 juin 2013](#), page 6271

**Réponse publiée au JO le :** [29 octobre 2013](#), page 11262